

# La Couverture Complémentaire Santé

De nombreux adhérents se posent (et nous posent) des questions sur la couverture apportée par la complémentaire Mercer en termes de prestations, cotisations et tarifs de remboursement.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'Association a réalisé une enquête visant à vous apporter des éléments de comparaison sur les solutions existantes.

Depuis le 1er Décembre 2020, les français peuvent maintenant changer de « mutuelle » **sans frais ni pénalité** à n'importe quelle date après la 1ère année de contrat.

[Ouverture de la résiliation infra-annuelle des contrats de complémentaire santé, sans frais ni pénalité, à compter du 1er décembre 2020 - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

## 1-Comment choisir la meilleure offre pour votre situation ?

Il existe de nombreux comparateurs de complémentaire santé, mais avant de rentrer dans le choix d'une nouvelle couverture, il faut savoir que la plupart des offres seront « personnalisées », ce qui signifie principalement que le tarif qui vous sera proposé dépendra :

- De votre âge, ainsi que de celui votre conjoint éventuel (plus vous êtes âgé à la date souscription, plus le tarif sera élevé)
- De votre département de résidence (plus cher dans le Var, la Région Parisienne, moins cher dans la Moselle ou l'Allier) voir la carte en fin document.
- Du niveau de prestation (remboursement) que vous choisirez en Optique ou Dentaire par exemple.

## 2-Ce qu'il faut savoir si vous souhaitez changer de « Mutuelle » :

- **Quel « consommateur de santé » êtes-vous ?**

Combien vous coûte la Mutuelle et quels montants vous a-t-elle versé sur les 3 dernières années par exemple ? (vous pouvez consulter l'historique de vos remboursements sur la plateforme Mercernet et même le télécharger, bouton « exporter »). Vous pouvez alors charger ce fichier dans Excel (ou bien Libre Office) et procéder à toutes les additions souhaitées (montant des frais réels, remboursement SS, remboursement Mercer, montant du reste à charge. Nous consulter si vous rencontrez des difficultés avec les manipulations Excel .

- **Quel est le taux de charges sur vos cotisations (cotisation nette / cotisation brute)**

Aujourd'hui la décomposition dans le « contrat Mercer » est la suivante :

Taxe sur les assurances prélevée par l'Etat : 13,27%

(Contrat solidaire et responsable)

(Pour un contrat non solidaire la taxe serait de 20,27 %)

Frais « Mercer » <b>Frais d'acquisition</b> <sup>note 1</sup>	2,50%
Frais « Mercer » Frais gestion (dossiers remboursements.)	5,50%
Frais « Mercer » Rémunération assureur	3 %

Soit un total de **24,27 %**, concrètement sur une **cotisation mensuelle** <sup>note 2</sup> de 251,88 € pour un couple, soit **3022,56 €/an**, cela représente **763 € de charges** et il ne reste que **2289 € pour rembourser des frais de santé**.

**C'est un peu comme si vous aviez un crédit revolving sur la santé avec un taux de plus de 33% afin de lisser vos dépenses de santé (pour « emprunter » 2289 € vous payez 763€ « d'intérêts » par an).**

Etude réalisée par l'Association des Anciens d'Unisys novembre 2021

### 3-Faut-il vraiment avoir une complémentaire ?

**Oui bien sûr**, pour ce qui représente vraiment un risque, hospitalisation, maladie longue durée, opérations, .... Mais à bien y réfléchir pour une paire de lunettes ou des prothèses dentaires peut-être vaudrait-il mieux autofinancer la dépense, voire même recourir à un prêt à la consommation dont le taux a des chances d'être inférieur à 33% sous condition que votre banque accepte de vous prêter (*voir notes en fin de texte*).

Imaginons que vous réduisiez votre cout mensuel de 250 à 200 € par mois, cela représente 600 euros sur l'année dont 450 euros utiles pour des remboursements et 150 euros de « taxes et charges » mais pour vous c'est 600 euros utiles à l'épargne pour financer des frais complémentaires.

### 4-Exemple réel avec un fichier remboursement Mercer

Pour une cotisation "famille" de 251.88 euros par mois, soit 3022 euros par an et plus de 9066 euros de cotisation "brute" sur 3 ans, moins 24,27 % de taxes, soit 2200 euros sur 3 ans, il reste 6867 euros de cotisation "nette" sur 3 ans affectés aux remboursements.

Les remboursements effectifs constatés sur 3 ans ont été de 3556 euros (soit 1186 euros par an en moyenne) ce qui représente 39% de la cotisation brute ou 52 % de la cotisation nette.

Dans un tel cas, chacun jugera s'il paie trop cher une couverture qu'il n'utilise pas ou qu'il faut des gens en bonne santé pour équilibrer le régime.

Notez bien que cet exemple ne représente que les résultats d'un adhérent particulier, et que vous devez faire ce calcul avec votre propre historique comme indiqué au chapitre 2.

### 5-Maintenant, vous pouvez faire votre choix entre :

- La tranquillité d'une très bonne couverture (Mercer est une bonne couverture) si le coût n'est pas un problème pour vous.
- Vous noterez un avantage non négligeable de Mercer : grâce à la mutualisation, le tarif est le même quel que soit l'âge.
- Attention : Pour certains d'entre vous, une partie de la cotisation à Mercer est payée par Unisys. En cas de changement, cet avantage serait perdu.
- La bonne définition de vos besoins en Hospitalisation, Dentaire, Optique... qui vous permettra de réduire sensiblement votre coût mensuel, et constituer une épargne 100% utile (sans charge ni taxe) pour financer un reste à charge un peu plus important sur une dépense dentaire ou optique par exemple. (Rappelons-nous que sur notre reste à charge nous ne payons pas de taxe sur les assurances ni de frais de gestion !)

Pour finaliser votre choix vous pouvez essayer plusieurs comparateurs et souvenez-vous que si cela ne vous convient pas vous pourrez changer à tout instant après un an de contrat (mais vous serez un peu plus âgé !)

Exemples de Comparateurs :

[MaSantePratique.fr](http://MaSantePratique.fr) Orias

[Santiane - Courtier Comparateur](#) Santiane

[COMPLEMENTAIRE SANTE SENIOR \(mon-comparateur-financier.fr\)](http://COMPLEMENTAIRE SANTE SENIOR (mon-comparateur-financier.fr))

Et bien d'autres...

## 6-Remarque sur les prêts à la consommation

Les banques ne fixent pas de limite d'âge pour un crédit à la consommation. Les séniors de plus de 65 ans peuvent contracter un prêt personnel comme tout le monde. Mais l'âge de l'emprunteur en fin de crédit est tout de même à prendre en compte. En réalité, la seule limite provient des propres critères de l'organisme prêteur. Certaines banques peuvent refuser d'accompagner des personnes ayant plus de 70 ans, voire plus de 80 ans.

**Lorsque l'on est âgé de plus de 70 ans, l'accès au crédit devient plus difficile. En effet, la majorité des banques françaises demande que l'emprunteur souscrive une assurance décès et invalidité.**

En raison de l'âge avancé, ces contrats d'assurance sont très coûteux et font grimper le TAEG (Taux Annuel Effectif Global, indique le coût du prêt tous frais compris) bien au-delà des limites légales. La banque se retrouve donc dans l'impossibilité de prêter les fonds car le coût de l'assurance est trop élevé.

---

## Notes

**note 1** - *En ce qui concerne ce qui est dénommé frais d'acquisitions il s'agit de la rémunération du courtier, les commerciaux de Mercer(salaires), les frais de démarchage, de réalisation des contrats... Mercer se rémunère en tant que gestionnaire mais aussi comme courtier par le biais de ces « frais d'acquisition » de contrat.*

**note 2** – *Les taux d'indexation 2022 des assureurs sont globalement plus élevés qu'en 2021, et reposent sur leur vision de risque pour 2022 :*

- *CONTEXTE SANITAIRE :*
  - *Effet report (hospitalisation, soins de ville)*
  - *Dégradation de l'état de santé général (psychologie, médecines douces)*
  - *Portabilité en hausse*
- *100% SANTE :*
  - *Augmentation des couts moyens dentaires*
  - *Augmentation de la fréquence audiologie*
- *TABLEAU DES EVOLUTIONS DE TAUX :*
  - *Régime fermé : gel des taux (7 adhérents)*
  - *Régime 1 : gel des taux (86 adhérents)*
  - *Régime 2 : taux majorés de 4,5% (279 adhérents)*
  - *Régime 3 : taux majorés de 4,5% (100 adhérents)*

---ooo000-0-000ooo---

